



**PREFETE DE LA SARTHE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 7 – JANVIER 2017**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

Arrêté du 17 janvier 2017, portant composition de la commission de médiation de la Sarthe.  
Renouvellement des membres

**PRÉFÈTE DE LA SARTHE**

Service origine :

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
Pôle hébergement-logement  
et veille sociale

Arrêté du 17 JAN 2017

**OBJET :** Arrêté portant composition de la commission de médiation de la Sarthe  
Renouvellement des membres

Vu l'article L. 441.2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale :

VU l'article R. 441.13 et suivants du code de la construction et de l'habitation codifiant le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable ;

VU le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

VU la désignation du conseil Départemental en date du 28 décembre 2016 ;

VU la désignation de l'Association Amicale des Maires et des Adjointes de la Sarthe en date du 9 décembre 2016 ;

VU le décret du 24 juillet 2014 portant nomination de Mme ORZECOWSKI Corinne - Préfète de la Sarthe ;

VU la proposition du directeur départemental de la Cohésion sociale ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de La Sarthe.

**ARRETE**

**Article 1** – Les membres de la commission de médiation sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable deux fois selon la composition suivante :

Organismes représentés	Nombre	Titulaires	Suppléants
État	3	Philippe GAZAGNES Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS)	Pierre BUZENS Directeur – Adjoint à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
		David ALLAIN Chef du Service Hébergement Logement et Veille Sociale à la DDCS	Olivier LEHMANN Chargé de Mission Ingénierie Sociale – Coordination (DDCS)  Géraldine GRANDGUILLOT Responsable du Département sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement (ARS) – Délégation Territoriale de La Sarthe
		Stéphane PAVAGEAU Chargé de Mission de développement de l'offre de logement (DDT)	Daniel BODY Chef du Service Logement de la Direction Départementale des Territoires
Conseil Départemental	1	Samuel CHEVALLIER Président de la Commission Insertion Logement	Lysiane CHOPLAIN Responsable du FSL
Associations des Maires et des Adjointes de La Sarthe	2	Marietta KARAMANLI Conseillère Municipale du Mans  Michèle MARREAU Conseillère Municipale de Sablé Sur Sarthe	Christine POUPINEAU Conseillère Municipale du Mans  Pascale LEVEQUE Adjointe au Maire de La Ferté Bernard
Organisme sociaux bailleurs	1	<b>Eric EMERY</b> <b>Directeur Gestion Locative et Action Commerciale</b> LE MANS METROPOLE HABITAT	Bérengère CHOLLET Représentante du FOYER MANCEAU  Fabienne PINÇON Représentante de la SAMO jusqu'au 30 avril 2017  Tessa COËFFÉ Représentante de la SAMO à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2017

Organismes représentés	Nombre	Titulaires	Suppléants
Organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées <b><u>dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage</u></b>	1	Marie – Christine MARTIN Administratrice de l'ADGESTI	Laurent SAUSSAYE Directeur Le Relais Habitat et Services
Organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement foyer et de gestion locative sociale	1	Claude PERRINELLE Vice-président Unité Locale de Sablé sur Sarthe CROIX ROUGE FRANÇAISE	Manuel ALARICH Directeur adjoint de l'Association NELSON MANDELA
Association et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	2	Florence COIFFIER Directrice de FRANCE HORIZON  Claire DORSO Directrice du Pôle Habitat social et santé	Emmanuelle BRIOT Directrice du CADA, Maison relais/Apparté
Association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation	1	Christian HAMEL Président de la CLCV de La Sarthe	Michel PROVOST Représentant de la CNL 72

**Article 2** – Monsieur Pierre GRAFFE est nommé président de la commission de médiation.

**Article 3** – Le secrétariat de la commission, auquel sont adressées les saisines, est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Service Hébergement Logement et Veille Sociale - Secrétariat de la commission de médiation – 19 boulevard Paixhans – 72019 Le Mans Cédex 2.

**Article 4** – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Sarthe.

La Préfète,



**Corinne ORZECOWSKI**